

**Registre du conseil
d'administration, comité
consultatif de parents ou comité
de gestion**

Services à la famille et Logement Manitoba
Programme de garde d'enfants du Manitoba
114, rue Garry, bureau 219
Winnipeg (Manitoba) R3C 4V6
Tél. : (204) 945-0776
Sans frais : 1 888 213-4754
Site Web : www.manitoba.ca/gardedenfants



Veillez cocher l'une des cases suivantes :

- Ajouter un nouveau membre
- Modifier un membre existant
- Supprimer un membre

**Veillez écrire lisiblement ou en
caractères d'imprimerie**

Renseignements sur l'établissement

Numéro de l'établissement :

Établissement fonctionnant « sous le nom » :

Renseignements personnels sur le membre

Veillez remplir une feuille distincte pour chaque membre ajouté, modifié ou supprimé.

Cette personne est-elle un parent immédiat d'un employé de l'établissement?
(À remplir uniquement si l'établissement est subventionné.)

Non Oui

Nom officiel au complet :

Nom _____ Prénom _____ Deuxième prénom _____

Nom(s) précédent(s) : (Obligatoire en cas de modification d'un membre en raison d'un changement de nom.)

Nom _____ Prénom _____ Deuxième prénom _____

Nom _____ Prénom _____ Deuxième prénom _____

Adresse postale du membre :

N° de C.P., numéro de groupe, nom du bâtiment, adresse municipale ou de voirie, etc.

Ville ou municipalité _____ Province _____ Code postal _____

Renseignements permettant de prendre contact avec le membre :

Téléphone : _____ Télécopieur : _____ Courriel : _____

Renseignements sur le membre

Dans quelle langue ce membre souhaite-t-il recevoir la correspondance? Anglais Français Les deux

Quelle mode de correspondance le membre souhaite-t-il utiliser? Courrier Télécopieur Courriel

Lien avec la garderie (cocher une option seulement) : Parent ou tuteur Employé Membre de la collectivité

Poste au conseil ou au comité (cocher toutes les options qui s'appliquent) : Président Vice-président

Trésorier Secrétaire Membre

Date de début (AAAA/MM/JJ) :

Date de fin (facultatif) (AAAA/MM/JJ) :

(Une date de fin est nécessaire pour supprimer un membre.)

Remarque : Il vous incombe d'aviser l'Office des compagnies de ce changement.

Déclaration

Composition :

Un conseil d'administration, comité consultatif de parents ou comité de gestion qui reçoit des subventions du Programme de garde d'enfants doit se conformer aux exigences du paragraphe 36(2) du *Règlement du Manitoba 62/86* qui définit comme suit la composition du conseil d'un comité :

1. comprend un minimum de 5 personnes;
2. au moins 20 % sont des parents ou des tuteurs d'enfants qui fréquentent la garderie;
3. au plus 20 % font partie du personnel de la garderie;
4. aucune personne n'est membre de la famille immédiate d'un employé de la garderie.

J'atteste que notre conseil d'administration, comité consultatif de parents ou comité de gestion se conforme aux exigences du paragraphe 36(2) du *Règlement du Manitoba 62/86*, et que les déclarations formulées et les renseignements fournis au sujet de ce membre sont véridiques.

Renseignements fournis par :

Nom _____ Prénom _____ Deuxième prénom _____

Poste : Directeur Directeur adjoint Superviseur Membre